

SIAEP Porte de Maurienne

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE SYNDICAL du 14 AVRIL 2022

| Etaient présents : | Titulaires | | Suppléants | |
|--------------------|--------------------|------------------|---------------|----------------|
| BONVILLARET | | DEMONNAZ Jacky | | |
| EPIERRE | AUGEM J. Michel | POULAIN R. Marie | | |
| MONTGILBERT | | GAY Daniel | | |
| MONTSAPEY | BRUNIER Thierry | | | |
| ST ALBAN D'H. | GADROY LEGENVRE P. | | | |
| ST GEORGES D'H. | BRUNET André | PASCAL Thierry | | |
| ST PIERRE BEL. | . | POLLET Bernard | | DEQUIER Gérard |
| VAL D'ARC | RICO PEREZ José | MELLAN Lionel | COMBET Claire | |

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 09 décembre 2021.
L'ordre du jour est accepté.

1. RESULTATS 2021

Présentation des résultats par le Vice-Président. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2022

Présentation du budget par le Président. Le budget est approuvé à l'unanimité.

3. ASSAINISSEMENT VAL d'ARC

3.1. POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉSEAUX :

- Miettaz : reste la mise en service du poste de relevage et la connexion des branchements,
- Entre 2 Ponts : mise en service du poste de relevage en mars et connexion des branchements déjà en séparatif.
- Randens – 3 Rte d'Aiton : attente de la convention avec AKUO pour accéder au poste de relevage ; relance du cabinet VERDIS pour cette régularisation administrative.
- Blancherie : démarrage prévu d'ici fin avril – travaux au niveau du bâtiment communal, installation d'un poste de relevage et reprise des réseaux dans le lotissement ; les réseaux étant profonds, l'utilisation d'une pelleteuse sera nécessaire, ce qui entraînera une plus-value sur le montant des enrobés prévus initialement.

3.2. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

Nomination du commissaire enquêteur – début de l'enquête prévu en juin 2022 pour 2 mois.

4. EAU POTABLE

4.1. ST ALBAN D'HURTIERES

Projet de création d'un réservoir de 200 m³ aux Champs : validation du devis de maîtrise d'œuvre de BARON Ingénierie pour 20 450 € HT (6.5% du montant estimé des travaux).

4.2. ST PIERRE DE BELLEVILLE

- Pompage : mise en service électrique sous peu – attente ouverture abonnement EDF
- Réservoir du Châtelet : le niveau du réservoir baisse et la chambre de vannes se remplit – on ne sait toujours pas s'il s'agit d'un problème d'étanchéité de la cuve ou d'une vanne défectueuse.
- Conduite entre Belleville et Châtelet : les travaux ont été réalisés – nouveaux compteurs posés sur les branchements.
- Pont de la Corbière : le Département nous relance pour déplacer notre conduite avant les travaux de réfection du pont ; proposition d'une convention à venir pour 6 000 €.

4.3. ST GEORGES D'HURTIERES

- Remplacement des tranches 4-5-6 par la création du réservoir de la Tessonnière, ce qui permettra de résoudre des problèmes urgents d'alimentation aux Bonfands ; validation du montant définitif de rémunération du maître d'œuvre (avenant + 18 391.64 € HT) ; dès que le bureau d'études aura finalisé le dossier de projet, les demandes de subventions seront envoyées ; il faudra prévoir un rdv avec le Sous-Préfet, la Députée et l'Agence de l'Eau pour qu'ils soutiennent le projet.
- Arsenic : les sources de Bonne Eau et du Mas sont toujours utilisées pour alimenter les hameaux du Mas et des Voûtes, alors qu'elles devaient être déconnectées depuis 2005 ; lorsque le syndicat a repris la compétence eau potable, les sources étaient en service ; reprise des analyses en 2022 : dépassement du taux d'arsenic ; à moins de travaux rapides, l'ARS va nous demander de cesser l'alimentation de ces hameaux et remplacer par de l'eau en bouteilles ; une rencontre est prévue avec l'ARS le 22/04/22.

4.4. MONTGILBERT

Renouvellement du réseau – TC4 : reprise des travaux prévue pour juin 2022.

4.5. MONTSAPEY

- Rénovation de la conduite entre Barbet et Chef-lieu : réunion à prévoir début mai pour choisir le bureau d'étude.
- Réservoir de Barbet : le réseau téléphonique permet maintenant de récupérer les données de télésurveillance du réservoir ; il n'y a donc plus lieu d'équiper le réservoir de Sojo qui devait servir de relais.
- Dans le cadre de son PLU, la commune a besoin d'une révision du schéma directeur (bilan besoin/ressource à actualiser).

4.6. BONVILLARET

Conduite Chemin des Vignes : début des travaux prévu pour main/juin 2022.

4.7. PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

- Fontaines d'Épierre : le cabinet SCERCL nous alerte sur les débits des fontaines ; les derniers jaugeages indiquent un dépassement du seuil de 200 000 m³ par an pour les captages des Vieux Fourneaux ; cela entraîne une modification de la procédure de régularisation administrative des captages (il s'agit d'une demande d'autorisation et non d'une déclaration) et induira une augmentation du montant de la mission confiée à SCERCL.

- Rendement du réseau : Le cabinet SCERCL rappelle qu'il est primordial de quantifier tous les usages de l'eau ; à ce jour, les abonnés d'Épierre et d'une partie de Randens et Bonvillaret ne sont pas équipés de compteurs tout comme certaines fontaines ; le rendement du réseau est de l'ordre de 20 %, ce qui est insuffisant pour justifier la demande d'autorisation de dériver des eaux souterraines (procédure de régularisation des DUP).

4.8. COMPTEURS RANDENS-BONVILLARET

- Travaux : nouvelle consultation à lancer pour un montant estimé de 65 000 €.
- Maîtrise d'œuvre : mission complémentaire du cabinet MERLIN pour la nouvelle consultation (3 500 € HT).

5. PERSONNEL

- Remplacement de Mme GALI : recrutement d'un(e) technicien(ne) - CDD du 01/06 au 30/11/22.
- Gratification stagiaire accordée à M. BERTHIER Corentin pour ses deux stages.
- Entretiens professionnels : validation des nouveaux critères d'appréciation suite à la mise à jour des dossiers d'entretiens professionnels par le centre de gestion de la Savoie.

6. POINTS DIVERS

- Fontaine de Miettaz : courrier d'une habitante – la fontaine sera supprimée dès que possible.
- Créances éteintes : admission en non-valeur suite à poursuites infructueuses pour 1 436.24 €.
- Renouvellement de l'adhésion au SDES pour l'achat groupé d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens, le 19 avril 2022

Le Président,

José RICO-PEREZ

